

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Délibération
n° 2019.12.359

**Conservatoire de
GrandAngoulême :
tarification de la
saison des
enseignants**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2019**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Sylvie CARRERA

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Joël GUITTON à Vincent YOU, Isabelle LAGRANGE à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à André LANDREAU, Pascal MONIER à Véronique DE MAILLARD, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Guy ETIENNE par Sylvie CARRERA

Excusé(s) :

Anne-Sophie BIDOIRE, Danielle CHAUVET, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Jeanne FILLoux, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Christophe RAMBLIERE, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.359**

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME : TARIFICATION DE LA SAISON DES ENSEIGNANTS

Suite à la volonté de GrandAngoulême de valoriser les compétences artistiques des enseignants du Conservatoire, une saison artistique baptisée « *Les 4 saisons du Conservatoire* » a été mise en œuvre pour la première année. Si le premier concert a été ouvert sur invitation et donc gratuit, il est proposé de fixer une tarification pour les prochaines manifestations.

La saison artistique portée par les enseignants du Conservatoire sera répartie sur quatre temps de l'année, à chaque changement de saison (21 septembre, décembre, mars et juin).

L'impact attendu de cette saison est multiple :

- sur le plan du rayonnement de l'établissement et plus largement de GrandAngoulême, elle permettra de valoriser la richesse des compétences des enseignants sur le territoire.
- en interne à l'établissement, la saison mettra en lumière les enseignants auprès des usagers et permettra de faire évoluer le regard que les élèves portent sur eux ; en les plaçant en situation d'artiste, elle les aidera également à se maintenir au meilleur niveau en leur offrant une tribune stimulante.

Il est proposé de :

- fixer le tarif d'entrée de ces événements à 5 €
- Exonérer les enfants de moins de 16 ans du tarif d'entrée afin de les inciter à venir assister aux représentations données par leurs enseignants
- Proposer une représentation sur entrée libre le 21 juin, date de la fête de la musique

Les 4 saisons du Conservatoire faisant partie de l'action culturelle de l'établissement, la régie de recettes du conservatoire encaissera le produit de la billetterie des concerts.

Vu l'avis favorable de la commission Politiques et équipements communautaires du 26 novembre 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'application du tarif de 5 € pour les représentations des 4 saisons du Conservatoire,

D'EXONERER les enfants de moins de 16 ans du tarif d'entrée afin de les inciter à venir assister aux représentations données par leurs enseignants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

**Recu à la Préfecture de la Charente le :
12 décembre 2019**

**Affiché le :
12 décembre 2019**

RÈGLEMENT « SAISON DES ENSEIGNANTS »

- OBJECTIFS**
- Valoriser les qualités artistiques des enseignants auprès du grand public.
 - Favoriser la rencontre, le partage entre les artistes enseignants, notamment au travers de projets privilégiant la transversalité artistique.
 - Refléter la diversité des pratiques artistiques enseignées au conservatoire - musique, théâtre, danse.
 - Favoriser les démarches créatives (mise en espace, correspondances entre les arts...).
 - Offrir aux élèves du conservatoire l'occasion de voir et entendre leurs enseignants lors de prestations professionnelles.

- SÉLECTION DES PROJETS**
- La sélection des projets sera validée par un comité de pilotage associant un(e) élu(e), le directeur et la responsable de l'action culturelle du conservatoire, un(e) représentant(e) des enseignants et un(e) représentant(e) des parents d'élèves.

- CALENDRIER ET REPRÉSENTATIONS**
- La saison artistique se déroule sur le rythme d'une année scolaire.
 - Les représentations ont lieu à chaque changement de saison soit les 21 septembre, décembre, mars et juin. Chaque création peut être représentée 2 fois. Le maximum de représentations est donc plafonné à 8 par année scolaire.
 - L'appel à projet est disponible le 1^{er} décembre de l'année scolaire N-1.
 - Les projets de création sont déposés au plus tard le 1^{er} février de l'année scolaire N-1.
 - Le comité de pilotage sélectionne 4 créations. Les sélections sont connues au 1^{er} mars de l'année scolaire N-1.
 - La communication grand public est en place au 1^{er} juillet de l'année scolaire N-1.

- ÉLEMENTS JURIDIQUES**
- GrandAngoulême n'est pas producteur. L'exploitation du spectacle, en dehors de la saison des enseignants, relève de la liberté de ses créateurs.

- ÉLEMENTS TECHNIQUES**
- Les conditions de production du spectacle ne relèvent pas de la responsabilité du conservatoire. Toutefois, certains espaces de travail pourront être mis à disposition, en fonction de leurs disponibilités. Le fonctionnement du conservatoire est prioritaire à toute demande.
 - Un accompagnement technique est mis en place pour la diffusion du spectacle à l'occasion de la/les 2 représentation(s). De plus, une demi-journée d'accompagnement par spectacle peut être sollicitée sur la phase de création.

- ÉLEMENTS FINANCIERS**
- RÉMUNÉRATIONS DES ARTISTES**
- La rémunération - en heures supplémentaires - est prévue à hauteur de 250 euros net.

- Association d'un artiste visiteur : la prise en charge financière se fait sur la représentation uniquement. La rémunération est prévue à la même hauteur que les enseignants. Les défraiements sont remboursés conformément à la délibération n° 2017.06.395 du 29 juin 2017.

PRIX DES ENTRÉES

- La tarification reste à fixer
- 2 places gratuites sont mises à disposition de chaque artiste participant